

ACTE D'ENGAGEMENT
« conditions d'utilisation des services Sigea : Service distribué par Agrosup Dijon »

La Direction des systèmes d'information (DSI), département d'Agrosup Dijon, met à la disposition de l'établissement l'accès aux ressources disponibles sur le portail Sigea (<https://sigea.educagri.fr>).

Le portail Sigea se décline en quatre adresses internet distinctes :

- <https://sigea.educagri.fr> : le site en lui-même,
- <https://data.sigea.educagri.fr/download/> : les données volumineuses en accès libre sur le site Sigea ci-dessus,
- https://data.sigea.educagri.fr/sigea_data/ : les données en accès restreint pour les établissements d'enseignement agricole,
- <https://auth.sigea.educagri.fr> : le module d'authentification des établissements d'enseignement agricole.

La mise à disposition des données en accès restreint est strictement subordonnée à la signature du présent acte d'engagement par le bénéficiaire.

Article 1 : Objet, détail de l'acte d'engagement

Agrosup Dijon ouvrira un accès à l'interface de connexion <https://auth.sigea.educagri.fr> à une personne, que l'on nommera « référent Sigea » de l'établissement bénéficiaire du présent acte d'engagement (généralement un chargé d'informatique) qui disposera ainsi des entrées ci-dessous :

Administration

La console d'administration de Sigea (<https://auth.sigea.educagri.fr>) vous permet de :

- créer, modifier, supprimer des comptes utilisateurs pour les agents de votre établissement, qui restent sous votre responsabilité. Les comptes Sigea sont nominatifs; vous devez donc enregistrer des adresses mails nominatives (exemple : un compte créé avec l'adresse institutionnelle de l'établissement sera supprimé).
- gérer les accès aux services tiers (ex. licences ArcGIS)

Ressources éducatives

Les identifiants vous permettent également de télécharger des ressources à des fins de formation sur Sigea (<https://sigea.educagri.fr>).

Les comptes utilisateurs créés par vos soins pour les collègues de votre établissement leur donnent accès aux ressources, données, et logiciels disponibles sur Sigea, toujours à des fins de formations (cf. conditions d'utilisations sur le site).

Services tiers

Sigea vous donne également accès à d'autres services (exemple : plateforme ArcGIS Online - <https://sigea.maps.arcgis.com> - pour réaliser vos cartes interactives). Les services sont susceptibles d'évoluer dans le temps ; le référent Sigea en sera systématiquement informé.

Par le présent acte, l'établissement :

- reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation et spécifications techniques des fichiers des différents producteurs de données préalablement à la signature du présent acte,
- s'engage à n'exploiter les fichiers et les données qu'ils contiennent, sous toute forme et sous tout support, que dans le cadre de l'enseignement ou de projets pédagogiques et s'interdit toute autre utilisation des fichiers des différents producteurs de données, et ce uniquement au sein de l'établissement bénéficiaire.
- s'interdit toute reproduction aux fins de divulgation, communication, mise à disposition, transmission des fichiers et des données à des tiers, sous toute forme, sur tout support, par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, sans l'autorisation écrite des différents producteurs de données,
- reconnaît que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité vis à vis des différents producteurs de données.
- s'engage à respecter les conditions d'utilisation et l'usage prévu des services tiers.

Les comptes sont nominatifs mais liés à l'établissement. Le départ d'une personne entraîne le transfert des droits et des contenus.

Article 2 – Durée de l'engagement et résiliation

Cet engagement est conclu sur la base de la « convention Eduter / Pack Essentiel » signée entre l'établissement bénéficiaire et Agrosup Dijon.

La rectification ou la résiliation des comptes « référents Sigea » pourra être mise en place :

- sur simple demande de l'établissement à l'adresse sigea@educagri.fr ;

- en cas de départ de l'établissement et de changement de référent ;
- inutilisation du compte pendant 24 mois (non réponse aux sollicitations) ;
- arrêt du maintien du service par Agrosup Dijon ;
- utilisation des produits non conforme aux conditions d'utilisation.

La rectification ou la résiliation des comptes « utilisateurs » créés par le référent Sigea pourra être mise en place :

- par le référent, sur demande de l'utilisateur ;
- par le référent, en cas de départ de l'établissement ;
- par Agrosup Dijon, en cas d'inutilisation du compte pendant 24 mois (non réponse aux sollicitations) ;
- par Agrosup Dijon, en cas d'arrêt du maintien du service par Agrosup Dijon ;
- par Agrosup Dijon, en cas d'utilisation des produits non conforme aux conditions d'utilisation.

La désactivation des comptes entraîne leur suppression au terme de 24 mois.

Article 3 – Données personnelles

Accès, modification, suppression des données

Pour exercer votre droit d'accès, de modification et de suppression de vos données, envoyez un e-mail à l'adresse sigea@educagri.fr. Agrosup Dijon s'engage à répondre à votre demande sous un mois.

Utilisation des données Sigea, Auth.sigea et Data.sigea

- Agrosup Dijon enregistre tous les accès sur Sigea (<https://sigea.educagri.fr>) au travers des cookies (cf. mentions légales sur le site Sigea). Les données sont traitées dans un simple objectif de fréquentation du site et anonymisées au terme de 13 mois.
- Agrosup Dijon enregistre la dernière connexion sur Auth.sigea (<https://auth.sigea.educagri.fr>) pour le bon fonctionnement du service (suppression des comptes inutilisés).
 - Agrosup Dijon enregistre tous les téléchargements stockés sur Data.sigea (https://data.sigea.educagri.fr/sigea_data/) disponibles en accès réservé au travers du portail Sigea : nom, prénom, login, IP, date et ressource téléchargée. Les données sont traitées dans un objectif de vérification du bon fonctionnement du service et d'alerte pour prévenir le piratage des comptes utilisateurs. Les données sont anonymisées (nom, prénom, login, IP supprimés) et agrégées à l'établissement au terme de 13 mois.

Utilisation des données des services tiers

Agrosup Dijon ne fait aucune utilisation de vos données personnelles hébergées sur des services tiers à votre demande, mis à part le comptage de comptes par établissement (nombre de comptes enseignants / étudiants par établissement).

Agrosup Dijon, en tant qu'administrateur des services tiers, a accès à la réinitialisation (mais pas à la visualisation) de votre mot de passe et de votre adresse électronique.

Agrosup Dijon ne conserve et n'exploite aucune donnée ni aucun contenu créés sur les services tiers.

Pour connaître les utilisations faites par les services tiers de vos données personnelles hébergées sur leurs services, vous devez vous référer à leur politique de confidentialité (disponible sur l'interface du service tiers concerné).

Fait à, le

Établissement :

Direction :

Référent Sigea :

Nom et qualité

Nom et qualité

(à faire précéder de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

(à faire précéder de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Signature

Signature